



CONCILIER CLOTURES DANS LE MILIEU EQUIN ET FAUNE SAUVAGE

*Mettre en place des clôtures robustes, sécurisées,
durables, tout en préservant la faune sauvage*



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Orne

Sommaire



Vue d'ensemble des conseils	4
Bien réfléchir l'aménagement de ses clôtures	5
Qu'est-ce que la Trame verte et Bleue ?	5
Pourquoi les clôtures peuvent poser problème ?	5
Les points clefs	6
Adapter ses clôtures aux équidés	6
Adapter ses clôtures à l'environnement	7
Concevoir la clôture artificielle idéale	7
Créer des aménagements favorables à la circulation	
de la faune sauvage	8
Pour laisser circuler la petite et moyenne faune.....	8
Pour laisser circuler la grande faune	9
Favoriser la biodiversité dans son ensemble	10
Les services rendus par la haie bocagère	10
Planter des haies bocagères : les aides possibles	11
Planter des haies bocagères : les conseils	12
Gérer durablement ses haies bocagères.....	14

Vue d'ensemble des conseils

1

Bien réfléchir l'aménagement de ses clôtures dès le départ

Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue (TVB) et pourquoi les clôtures peuvent poser problème ?

Les points clés à prendre en compte pour éviter la pression des équidés sur les clôtures.

Adapter ses clôtures selon les équidés et l'environnement.

Concevoir la clôture artificielle idéale.

2

Créer des aménagements favorables à la circulation de la faune sauvage

Les aménagements pour laisser circuler la petite et moyenne faune : trouées, modifications...

Les aménagements pour laisser circuler la grande faune : passages à faune au sein du parcellaire ...

3

Favoriser la biodiversité dans son ensemble

La haie bocagère un allié aux multiples avantages

Planter des haies bocagères : conseils et aides possibles

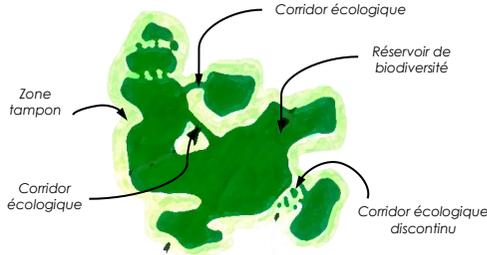
Gérer durablement ses haies bocagères : conseils pour conserver des haies en bonne santé

Bien réfléchir l'aménagement de ses clôtures dès le départ



Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La TVB est un maillage écologique du territoire, destiné à maintenir la capacité de déplacement des espèces pour répondre à leurs besoins vitaux : bois, forêts, haies ...



Pourquoi mes clôtures peuvent poser problème ?

Selon leurs caractéristiques et leur emplacement, les clôtures vont plus ou moins empêcher la faune sauvage de circuler.

Elles constituent des **infrastructures qui entraînent une fragmentation des corridors écologiques**.

=> La taille des territoires disponibles pour les différentes espèces est de + en + réduite et les possibilités de circulation s'amenuisent isolant les groupes d'individus & empêchant le brassage génétique = **Perte de biodiversité**

Les clôtures les plus impactantes sont :

- Les clôtures en grillagées, électrifiées, très hautes (>1.6m) et/ou situées à proximité de bois, forêts

Heureusement, il est tout à fait possible de mettre en place des clôtures en limitant la fragmentation des corridors écologiques, c'est ce que nous allons voir par la suite :





Les points clefs

- Le cheval doit se sentir en **sécurité** et **non stressé** dans son parc sinon il fera pression sur la clôture. Il faut :
 - ⇒ suffisamment d'espaces,
 - ⇒ assez de choses à faire,
 - ⇒ des congénères,
 - ⇒ assez à manger,
 - ⇒ assez d'abris pour se protéger de la chaleur et des intempéries, ect...
- La clôture doit être identifiée comme **limite infranchissable**. Elle doit être **visible**, **solide** ou **électrifiée**.
- Dans le cas des clôtures électrifiées, la secousse électrique doit être suffisamment puissante pour dissuader le cheval de la franchir.

« Une surface minimale de vie permanente en groupe ne devrait pas être inférieure à 300 m²/cheval, au risque de voir se développer des comportements d'agression trop importants. » (IFCE, 2021)

Adapter ses clôtures aux équidés

- Si la parcelle accueille des poulains : mettre des clôtures solides, avec une lice en bas et en haut et éviter l'électrification des fils du bas.
- Si pâturage mixte avec ovins ou bovins : clôture haute, robuste, visible pour les chevaux et électrifiée avec des lices et fils bas.
- Si la parcelle accueille des poneys non ferrés, au poil épais en hiver : électrification moins efficace que sur chevaux ferrés.

Type d'équidés	Nombre de fils/lices	Hauteur (en cm)
Cheval adulte	2	80 - 140
Jument suitée	3	50 - 90 - 130
Etalon	4	50 - 90 - 130 - 170
Poney miniature	3	20 - 50 - 80
Âne	2	75 - 120



Adapter ses clôtures à l'environnement

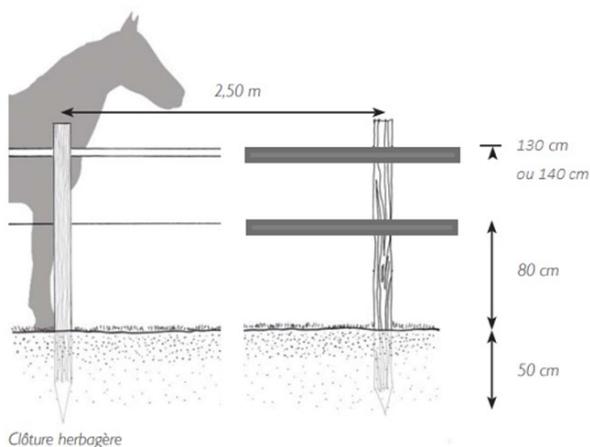
Avant conception, étudier l'environnement direct de la parcelle à clôturer pour ajuster le choix technique de l'installation.

Noter :

-  La présence d'une haie, d'un fossé en bordure de parcelle.
-  La proximité de voies de circulation passantes : assurer la sécurité.
-  La mitoyenneté avec d'autres chevaux.
-  La nature du sol et sa conductivité pour la mise en place de clôture électrique, si le sol a une faible conductivité : réaliser un aménagement.
-  La possibilité ou non de surveiller les chevaux, sinon : prévoir un système de surveillance, un verrouillage de l'accès à la parcelle.
-  Topographie et vent dominant : planter une haie perpendiculairement aux vents.

Concevoir la clôture artificielle idéale

Pour laisser passer l'ensemble de la faune sauvage sans nuire à la sécurité des équidés, la clôture doit laisser un **espace minimum de 25 cm entre le sol et le bas de clôture** et être de **hauteur totale inférieure à 130 cm**.



Créer des aménagements favorables à la circulation de la faune sauvage



4 types d'aménagements possibles :

- La modification structurelle des clôtures existantes
- La création de passage à faune au sein des clôtures
- La recomposition du parcellaire clôturé
- La création de clôtures plus perméable à la faune sauvage (haies bocagères par exemple)

=> *a adapter au type de faune*

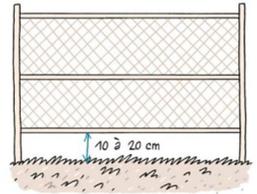


Pour laisser circuler la petite et moyenne faune

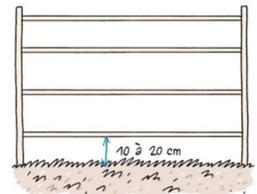
• La modification structurelle des clôtures existantes :

Intérêts :

- adapter les clôtures existantes au passage de la faune.
- amoindrir les coûts.
- conserver un aspect grillage sur une partie de la clôture tout en permettant le passage de la petite faune.



Mise en œuvre : surélever le grillage en l'installant à partir de 10/20 cm de haut voir 40 cm. L'idéal : le retirer.

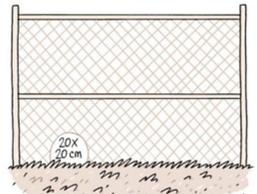


Coût : Faible, dépendant de la modification.

• La création de passage à faune :

Intérêts : augmenter son potentiel écologique par quelques aménagements.

Mise en œuvre : découper le grillage pour créer un espace de 5 à 30 cm pour laisser passer la petite faune et moyenne faune.



 Les bavures métalliques restantes doivent être limées manuellement pour éviter tout risque de blessure pour la faune.

Coût : Nul à faible, uniquement le temps nécessaire pour couper les mailles.



Pour laisser circuler la grande faune



- La modification structurelle des clôtures existantes :

Intérêts :

- adapter les clôtures existantes au passage de la faune.
- amoindrir les coûts.

Mise en œuvre :

- supprimer le grillage, le barbelé ou la ligne électrifiée si possible.
- installer le fil électrique plus bas.
- hauteur maximale de 130 cm est idéale et/ou une ouverture totale entre le sol et 120 cm, au minimum tous les 200m.

- La création de passage à faune :

Intérêts :

- permet le rétablissement de certaines continuités écologiques et ainsi d'éviter les dégâts de gibiers voulant traverser le parcellaire

Mise en œuvre :

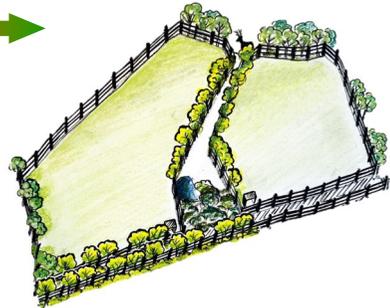
- Création de « coulée verte » au travers du parcellaire, passage de 10 m de large clôturé et bordé de haies bocagères

Coût : modéré, dépendant de l'aménagement. La création du passage est à réfléchir dès la mise en œuvre du système de clôtures pour amoindrir le coût.

*Circulation de la faune
sauvage entravée*



*Circulation de la faune
sauvage rétablie*

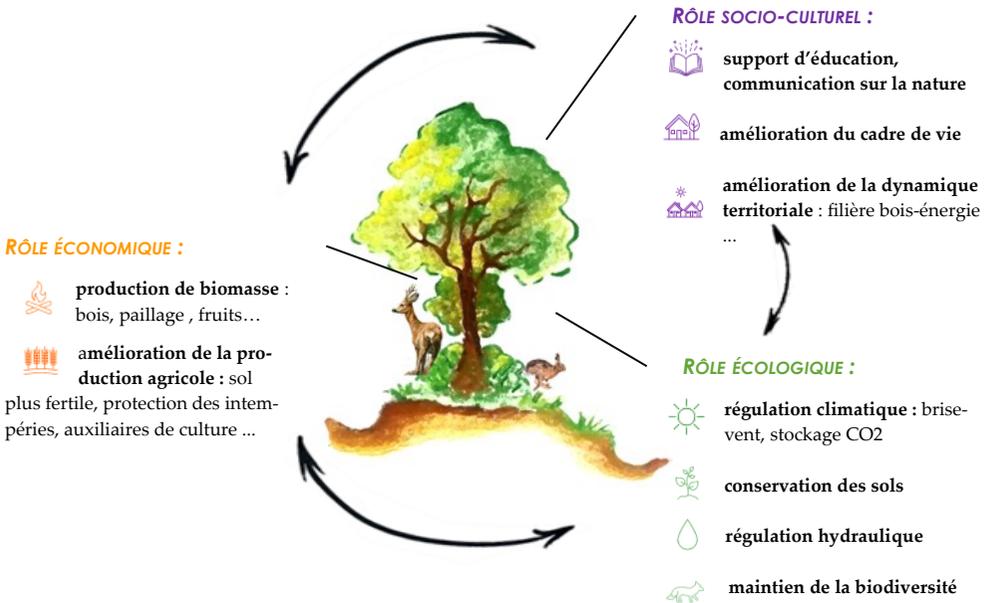


Favoriser la biodiversité dans son ensemble



Les services rendus par la haie bocagère

La haie bocagère est un excellent réservoir de biodiversité et corridor écologique mais pas seulement ! La gérer durablement et la préserver permet d'assurer l'ensemble de ces rôles :



Toutes ces fonctions sont en interaction les unes avec les autres.

Par exemple : en permettant le maintien de la biodiversité, la haie participe à l'amélioration de la production agricole via les auxiliaires de culture et à l'amélioration du cadre de vie (ressource alimentaire, production de miel ...)

Ce que peut m'apporter la présence de haies bocagères sur ma propriété :

- Un cadre de vie plus agréable., une intimité par rapport au voisinage., des plantes mellifères et des fruits pour la cueillette.
- Du bois de chauffage dès 10/15ans et du fourrage pour le bétail.
- De l'ombre et une protection des intempéries = moins d'impact de la chaleur et du vent.
- Un barrage contre les odeurs et le bruit !
- De la matière organique au sol et une meilleure infiltration de l'eau.
- Une biodiversité plus importante

Si vous êtes exploitant agricole et demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité => vous êtes concernés par le maintien des particularités topographiques que sont les haies (Voir BCAE8 de la PAC 2023/2027). De plus vous pouvez bénéficier d'autres aides liées à l'éco-régime ou aux mesures environnementales grâce à vos haies bocagères. *Renseignez-vous auprès de votre Direction Départementale des Territoire ou de votre chambre d'agriculture.*



Planter des haies bocagères : les aides possibles

Les aides pour planter une haie dans l'Orne :

Des aides et conseils peuvent être donnés par différentes structures dont la Fédération Départementale des chasseurs de l'Orne. Cela peut concerner, selon les structures, la fourniture et la mise en place des plants, le paillage et les protections gibiers, la création ou la réhabilitation de talus sur un linéaire de projet de plantation de haies ; la création de clôtures sur un linéaire de projet de plantation de haies (fourniture et mise en œuvre). Les critères et taux de subvention varie selon les années, se renseigner auprès de ces structures :

- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne
- Conseil départemental de l'Orne
- Les collectivités
- Chambre d'agriculture de l'Orne
- Parc Naturel Régional Normandie Maine

2

Préparation du sol

Pour permettre une bonne reprise et une bonne croissance des plants :

- **Débroussailler et désherber.**
- **Travailler le sol en profondeur :** décompacter le sol avec un chisel ou une sous-soleuse.
- **Ameublir le sol :** avec une herse rotative pour optimiser l'action du paillage.
- **Déposer un paillage :** copeaux de bois, paillage biodégradable de préférence (+ avantageux que le plastique sur le long terme, limite le développement des mauvaises herbes, favorise la croissance des plants, limite la perte en eau du sol).



3

Plantation

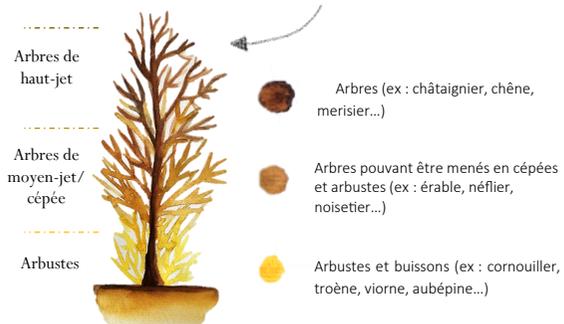
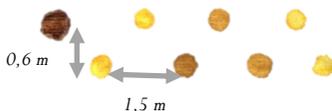
Après la pose du paillage vient le moment de planter, de novembre à février/mars.

- **Choisir des essences locales** qui répondent aux objectifs fixés en tenant compte du **contexte pédo-climatique et des contraintes.**
- **Entre 5 & 10 essences locales d'arbres/arbustes** (plants < 50cm avec beau chevelu racinaire), favoriser le label végétal local.
- **Tremper les racines dans de l'eau ou du pralin** avant de les mettre en terre.
- **Bien tasser et arroser généreusement.**

A savoir :

pour une belle haie naturelle => planter sans répétition de séquences d'espèces, tenir compte uniquement de leur hauteur.

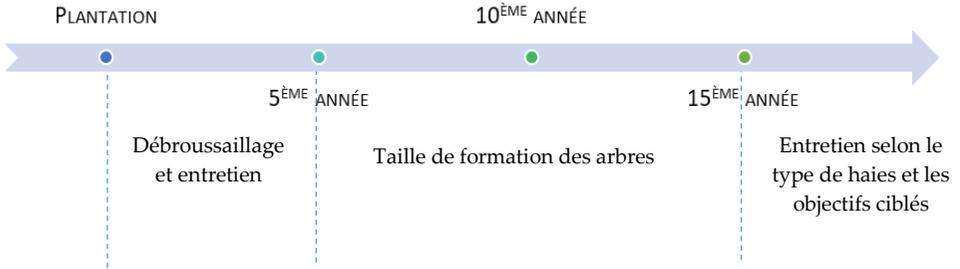
Un des types de haies possible :
la haie 3 strates





Gérer durablement ses haies bocagères

Il existe différentes pratiques d'entretien des haies bocagères qui peuvent être employées pour optimiser les haies pour répondre à des fonctions ciblées et les conserver durablement en bonne santé



L'entretien durant les premières années (de 1 à 15 ans) :

- **Débroussaillage :**

Durant les trois premières années suivant la plantation il est important de dégager la végétation herbacée qui peut se développer au pied des jeunes plants. Le débroussaillage doit être manuel, à la faucille ou débroussaileuse, les produits phytosanitaires sont à proscrire.

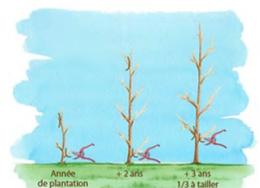
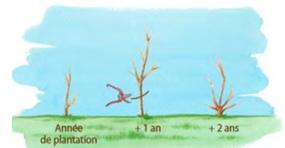
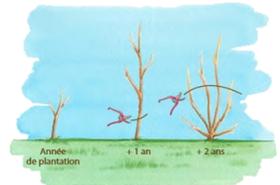
- **Entretien des jeunes plants :**

⇒ Afin d'obtenir le type de haies souhaitées, des tailles sont à réaliser durant les 3 à 4 premières années.

Pour les arbustes : recépage à 15 cm du sol la deuxième année suivant la plantation (n+1). Taille sommitale pour densifier les arbustes à N+2.

Pour les taillis : création de cépées en recéplant les jeunes plants la deuxième année suivant la plantation (n+1). Cela permet d'obtenir des nouveaux brins à partir de la souche.

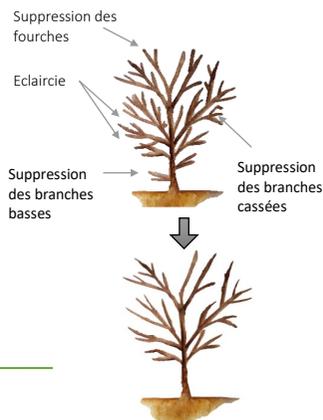
Pour les arbres : Taille des jeunes arbres de haut-jet à partir de l'année n+2 et jusque l'année n+3 pour obtenir de beaux arbres en bonne santé. Les brins sont défourchés pour conserver et fortifier un brin central qui constituera le tronc. L'année n+3, les brins situés dans le tiers inférieur du tronc sont coupés à 1 cm du tronc. Ensuite, si l'on souhaite du bois d'œuvre on pratique une taille de formation.



- Taille de formation :

⇒ *Pour obtenir du bois d'œuvre* : De la 5^{ème} année suivant la plantation à la 15^{ème} année, réalisation d'une taille de formation = suppression des branches des plus basses et des fourches ou multiples têtes, des branches trop développées par rapport aux autres branches pour favoriser une croissance verticale homogène et obtenir un tronc bien droit, fort avec peu de nœuds.

Matériel : sécateur à main (branches <2 cm de diamètre), scie d'élagage pour les plus grosses branches, avec perche télescopique pour les branches hautes.



Types d'entretien possibles après la 15^{ème} année :

- Recépage :

⇒ *pratique de renouvellement des haies pour pérenniser, rajeunir, densifier la haie, régénérer la partie aérienne d'un végétal, convertir une haie en taillis, reformer des arbres de haut-jets*. Coupe nette à la base du tronc, de biais, 2 à 3 cm au-dessus du sol, sur arbres jeunes et vigoureux.

ESPÈCES LES PLUS ADAPTÉES : les feuillus rejettent bien de souche en général. Le peuplier, le saule, l'aulne, le châtaignier, le charme, le tilleul, l'érable ou le mûrier sont les plus performants.

ESPÈCES MOINS PERFORMANTES : chêne, frêne, sorbier, merisier, noyer, bouleau.

ESPÈCES NON ADAPTÉES : résineux excepté l'if, le hêtre (en plaine).

Période et fréquence : fin de l'hiver (en février), tous les 10 à 15 ans.

Matériel : taille manuelle à la tronçonneuse, nacelle, mécanisée avec grappin et élagueuse puis un passage de tronçonneuse.

- Balivage :

⇒ *technique consistant à sélectionner des brins d'avenir sur une cèpée de façon à favoriser le développement d'arbre de haut-jet pour diversifier les strates d'une haie, exploiter l'arbre en bois d'œuvre et/ou bois bûche, former des troncs pour favoriser le passage d'engins agricoles*.

En présence d'un taillis, sélectionner un brin central vigoureux, peu branchu, en éliminant ceux qui se trouvent autour. Pour convertir une haie arbuscive ou buissonnante en haie composée de hauts-jets : recéper et conserver les rejets situés sur le pourtour de la souche, mais pas au milieu. Garder un intervalle de 8 mètres entre les tiges sélectionnées.

Période et fréquence : De préférence de décembre à février, obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 mars.

Matériel : taille manuelle à la tronçonneuse.





- **L'élagage :**

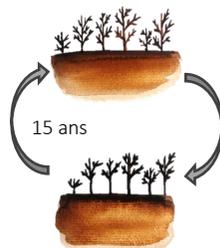
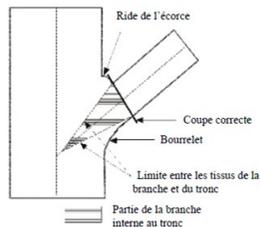
Technique d'entretien des arbres de haut-jets consistant à **supprimer les branches basses** pour « remonter » le houppier.

➔ Permet de **limiter l'ombre portée** sur la parcelle adjacente (prairie ou culture), de **récolter du bois bûche**, permet d'**obtenir un bois sans nœuds** pour un bois d'œuvre de qualité. Les branches mortes et arbres dangereux doivent être élagués pour **assurer la sécurité des promeneurs**.

La coupe se fait au moyen d'une **tronçonneuse** de biais au plus près du bourrelet cicatriciel (ou « ride d'écorce ») de la branche afin de permettre une bonne cicatrisation, sur branches <6cm.

Période et fréquence : de préférence de décembre à février, tous les 10/15 ans,

Matériel: scie d'élagage à main, tronçonneuse, nacelle.



- **L'émondage :**

Pratique de taille consistant à élaguer l'ensemble des branches le long du tronc. Pratique ancienne, de moins en moins réalisée, visant à la production de bois bûche. Certaines haies portent les marques de cette pratique, on les nomme **arbres d'émondes** ou **ragosses**.

➔ Les arbres d'émondes composant les haies peuvent être exploités en **bois bûche** mais pas en bois d'œuvre leur qualité étant moindre.

Période et fréquence : De préférence entre début novembre et mi-mars, tous les 10/15 ans.

Matériel: scie d'élagage à main, tronçonneuse, nacelle.



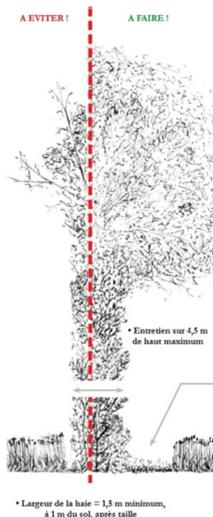
- **La taille latérale mécanisée :**

Type de taille compatible avec un entretien durable de la haie si elle est réalisée dans le respect du végétal. Déconseillée si l'on désire valoriser le bois en bois-énergie (mauvaise productivité).

➔ pratique courante pour maîtriser l'emprise de la haie pour assurer la sécurité des usagers ou ne pas empiéter sur la culture adjacente.

La haie doit être **taillée latéralement sur 4,5 mètres de haut** et mesurer **1,5 mètre de large minimum**, la taille doit être **linéaire, pas oblique, en évitant d'écorcher les troncs et d'éclater les branches**. Veiller à maintenir une banquette enherbée d'1 mètre de large et éviter la taille sommitale qui affaiblit la haie.

Période et fréquence : du 1^{er} septembre au 15 mars. Tous les 2 à 10 ans selon l'emprise souhaitée.



- **La création d'un talus :**

Création de talus en ceinture de bas-fond à la limite supérieure de la zone humide, perpendiculairement à la pente, pour former des connexions avec d'autres haies.

⇒ *Optimiser le rôle hydrologique des futures haies plantées.*

1/ **PRÉPARATION DE L'EMPRISE DU TALUS** : casser la semelle de labour (si le talus est créé sur un terrain labouré) ou émietter la terre (sur une ancienne prairie) avec un **sous-solage en profondeur** sinon décapage de la végétation à l'aide d'une pelle mécanique pour assurer meilleure tenue du talus.

2/ **APPORT DE TERRE VÉGÉTALE** : prélèvement de **5 cm de terre sur 10 m de large** de part et d'autre du futur talus ou en amont si talus de ceinture de bas-fond.

3/ **FAÇONNAGE DU TALUS** : Les talus formés à l'aide d'une pelle mécanique doivent **être tassés à l'aide du godet afin d'assurer leur stabilité**. Tasser la terre au fur et à mesure de la construction du talus, tous les 20 à 30 cm.

4/ **ENSEMENCEMENT DU TALUS** : Si la terre prélevée pour créer le talus provient d'une prairie, l'ensemencement ne sera pas nécessaire, car les graines contenues dans la terre germeront. En revanche si la terre provient de cultures, un ensemencement est requis pour stabiliser le talus.

Période et fréquence : lorsque les sols sont humides, mais non détrempés de **septembre à novembre** ou au printemps, de **mars à mai**, si les rotations culturales le permettent.

Matériel : Trois itinéraires techniques peuvent être envisagés pour réaliser un talus. Ils se différencient d'après le matériel employé et la localisation du futur talus (sol et topographie).

Itinéraire 1 : Pour les sols portant et peu humides : le talus peut être réalisé à l'aide d'une tractopelle. Cet outil permet la réalisation d'un talus haut (1,2 à 1,4 m).

Itinéraire 2 : Pour les sols humides et peu portants : le talus peut être réalisé à l'aide d'une pelleteuse à chenille adaptée aux fortes pentes et aux configurations de terrains difficiles. La pelleteuse à chenille permet la réalisation de talus d'une hauteur entre 1,2 à 1,4 mètres mais ce matériel est plus contraignant pour l'accès.

Itinéraire 3 : le talus peut être réalisé à l'aide d'une charrue forestière permettant la création de talus bas (0,6 à 0,8 m). La charrue forestière n'est pas adaptée aux sols en fortes pentes et à éviter sur les sols peu profonds à fortes charges en cailloux. L'utilisation de cet outil demande un savoir-faire de l'opérateur. On privilégiera les deux premiers itinéraires





La **Fédération des Chasseurs de l'Orne** porte des missions de préservation de la **biodiversité**. Les Haras et autres structures équinnes de l'Orne participent à la conservation de surfaces toujours en herbe et par ce biais à la préservation de la biodiversité MAIS ce rôle est amoindri par certaines clôtures imperméables à la circulation de la faune sauvage ...

Certaines clôtures empêchent les animaux de circuler entre les réservoirs de biodiversité ce qui **nuît à leur survie**. C'est pourquoi la Fédération propose ce livret de conseils, à destination des propriétaires des structures équinnes, concernant la conception des clôtures et les aménagements permettant de concilier l'activité autour du cheval et la préservation de la faune sauvage.

- Vous souhaitez en savoir plus sur la préservation de la biodiversité, la Trame Verte et Bleue et l'impact des clôtures et autres infrastructures anthropiques sur la faune sauvage.
- Vous êtes intéressés par des informations sur les caractéristiques des clôtures et les aménagements à privilégier pour favoriser la circulation de la faune.
- Vous êtes propriétaire d'une structure dans le domaine équin et souhaitez concilier aménagement des clôtures et préservation de la faune sauvage.

→ Ce petit livret peut vous intéresser.

→ Des aides/conseils existent peut-être selon vos besoins.

Contactez-nous

Si vous souhaitez d'autres renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : 02 14 18 81 17

Email : fdc61@fdc61.fr

Web : Fédération des Chasseurs de l'Orne

